

MESSES et INTENTIONS

✘ **Samedi 4 janvier**

18h30 Ste Gemmes Annick Ripoche
Antoinette Bigot Familles Rivain et Rabaud
Abbé Jean Roullier Ernestine Gaubert âmes
du purgatoire, Hubert de Jourdan messe
anniversaire

✘ **Dimanche 5 janvier - Épiphanie**

Louis Moussay et famille, Vivants défunts
famille Esnault Gauthier, Jean Gaudin,
René Perrois vivants défunts, Frédéric
Gastineau, Christian Renou et famille,
Famille Lemer Godard, Famille Hermine et
Bernard Aupert, Famille Lerouelle, Francis
Legras vivants défunts famille, Famille
Chartier Lebreton Levieil Verny Botand
Moneger, Intentions particulière, En
l'honneur de la Ste Vierge, Hubert Pasquier
Charles Maussion et famille

10h30 ND d'Orveau

✘ **Lundi 6 janvier**

7h30 Nyoiseau (hors vacances scolaires)

✘ **Mardi 7 janvier**

15h maison de retraite du Parc - Segré

✘ **Mercredi 8 janvier**

18h15 - adoration et messe Ste-Gemmes
Défunts Nyoiseau

✘ **Jeu 9 janvier**

9h Louvaines
Famille Bruneau Gastineau

✘ **Vendredi 10 janvier**

! Pas de messe à Chatelais

✘ **Samedi 11 janvier**

18h messe « partage » - centre pastoral - Segré
18h30 Ste-Gemmes
François et Marie Thérèse Bouteiller,
Famille Boivin Esnault, Défunts Nyoiseau
Daniel Trillot et famille, Théophile Marie
Louise Thierry et famille, Marguerite Robert
et son frère André

✘ **Dimanche 12 janvier - Baptême du Seigneur**

10h30 Segré Marie et Auguste Bourgeois
vivants défunts famille Tusseau Bourgeois,
Marie Louise Boué famille Boué
Rabin, Pierre Tavvy messe souvenir,
Famille Pilet Claude Bernard son fils Hervé
famille Hurel leur fils Patrick, Didier
Plaçais messe souvenir, Claudine Thomain
Poyart messe souvenir

10h30 ND d'Orveau

- Chapelets -

Jeudis (pour la paix, la conversion des âmes, de la France
et du monde) : 20h Segré

- Adoration du St-Sacrement -

Mardis : 8h15-9h15 - St-Martin-du-bois
20h30-21h30 - Nyoiseau

Mercredis : 18h15-18h45 - Ste-Gemmes

Jeudis : 20h30-21h30 - Segré

1^{er} dimanche du mois : 18h - Nyoiseau

- Confessions - samedis 9h-10h presbytère 24, rue de la Madeleine - Segré ou sur rendez-vous

Eglise
en Anjou

PAROISSE SAINT-RENÉ-
EN-PAYS-SEGRÉEN

Semaine du 5 au 12 janvier 2025



Ad majorem Dei gloriam - Pour une plus grande gloire de Dieu



Comme chaque année, l'Église en France organise une collecte le **dimanche de l'Épiphanie** pour soutenir les projets pastoraux de plusieurs diocèses du continent africain sous la responsabilité de la Congrégation pour l'Évangélisation des peuples à Rome.

Cette quête pontificale, gérée et distribuée par l'**association Aide aux Églises d'Afrique**, est une occasion d'exprimer, par la prière et par le partage, notre soutien à 229 diocèses dans 28 pays d'Afrique. Ces diocèses, par leur vitalité et leur vive espérance, sont un vrai témoignage pour toute l'Église !

L'éducation contribue à l'épanouissement individuel, social, à la diversité culturelle, l'équité sociale et la santé physique et mentale. Nous disposons de nombreux moyens pour faciliter l'apprentissage : logiciels éducatifs, applications et jeux pour enfants. L'éducation et la formation consolident l'espérance pour demain car elles encouragent la créativité, le renforcement de l'autonomie et la prise de décision chez les jeunes qui sont l'avenir.

L'Église encourage structures et organismes à « *aider les enfants et les jeunes gens à développer harmonieusement leurs aptitudes physiques, morales, intellectuelles, à acquérir graduellement un sens plus aigu de leur responsabilité* » (Concile Vatican II, Gravissimum Educationis n°1). Mais la promotion de l'éducation et de la formation n'est pas réservée à l'Église. Les parents ont un rôle essentiel à jouer. « *C'est aux parents, en effet, de créer une atmosphère familiale ... qui favorise l'éducation totale, personnelle et sociale de leurs enfants* » (GE n°3)



NOMINATIONS

Pour faire suite aux rencontres de Mgr Delmas avec l'abbé Artarit et l'abbé Kevin-Emmanuel Labbé au cours de la fin du mois de décembre, et pour commencer à soulager l'abbé Artarit qui doit continuer à prendre du repos, à compter du 1^{er} janvier 2025, Mgr Delmas, évêque d'Angers décide par décret que :



• **M. l'abbé Emmanuel Bouchaud**, *vicair général*, est nommé « administrateur » de la paroisse Bx-Noël-Pinot. M. l'abbé Vincent Artarit quitte sa charge de curé de la paroisse Bx-Noël-Pinot.

• **M. l'abbé Kevin-Emmanuel Labbé**, est nommé « vicair » des paroisses St-René-en-pays-segréen et St-Martin-en-Longuenée. Il reste vicair de la paroisse Bx-Noël-Pinot.

AGENDA

- ✘ Mercredi 7 janv. : chapelet des campagnes
- ✘ Jeudi 9 janv. : rencontre des prêtres et diacres du Pôle Missionnaire - Combrée
- ✘ Vendredi 10 janv. : rencontre des curés et vicaires avec Mgr Delmas - Angers
- ✘ Samedi 11 janv. :
 - 2^{ème} rencontre des enfants se préparant à communier pour la 1^{ère} fois cette année - 9h-12h - centre pastoral - Segré
 - messe « partage » - 18h - Centre pastoral - Segré
 Un temps pour les enfants et les adolescents est prévu pour ce moment.
Cf. Laurent Misandeau - 07.84.51.42.62 ou misandeau.cmr@orange.fr

Accueil Du lundi au samedi : 10h-12h et mardi et jeudi : 17h-19h
Centre Pastoral 2, rue Léon Foucault 02.41.92.16.49



➤ paroissestrene.diocese49.org

Secrétariat paroissial
paroisse-st-rene@wanadoo.fr

Secrétariat du Curé
vartarit@diocese49.org

JUBILÉ 2025 - Indulgence



« 23. **L'indulgence**, en effet, **permet de découvrir à quel point la miséricorde de Dieu est illimitée**. Ce n'est pas un hasard si, dans l'Antiquité, le terme « miséricorde » était interchangeable avec le terme « indulgence », précisément parce que celui-ci entend exprimer la plénitude du pardon de Dieu, qui ne connaît pas de limites.

Le Sacrement de Pénitence nous assure que Dieu pardonne nos péchés. Les paroles du psaume reviennent avec leur force de consolation : « Il pardonne toutes tes offenses et te guérit de toute maladie ; Il réclame ta vie à la tombe et te couronne d'amour et de tendresse ; [...] Le Seigneur est tendresse et pitié, lent à la colère et plein d'amour ; [...] Il n'agit pas envers nous selon nos fautes, ne nous rend pas selon nos offenses. Comme le ciel domine la terre, fort est son amour pour qui le craint ; aussi loin qu'est l'orient de l'occident, Il met loin de nous nos péchés » (Ps 103, 3-4.8.10-12). La Réconciliation sacramentelle n'est pas seulement une belle opportunité spirituelle, mais elle représente une étape décisive, essentielle et indispensable sur le chemin de foi de chaque personne. C'est là que nous permettons au Seigneur de détruire nos péchés, de guérir nos cœurs, de nous élever et de nous étreindre, de nous faire connaître son visage tendre et compatissant. En effet, il n'y a pas de meilleure façon de connaître Dieu que de se laisser réconcilier par Lui (cf. 2 Co 5, 20), en savourant son pardon. Ne renonçons donc pas à la Confession, mais redécouvrons la beauté du sacrement de la guérison et de la joie, la beauté du pardon des péchés !

Pendant, comme nous le savons par expérience personnelle, le péché "laisse des traces", il entraîne des conséquences : non seulement externes dans la mesure où il s'agit des conséquences du mal commis, mais aussi internes, dans la mesure où « tout péché, même véniel, entraîne un attachement malsain aux créatures, qui a besoin de purification soit ici-bas, soit après la mort dans l'état qu'on appelle purgatoire ». Il reste donc, dans notre humanité faible et attirée par le mal, des "effets résiduels du péché". Ceux-ci sont éliminés par l'indulgence, toujours par la grâce du Christ, qui est, comme l'a écrit saint Paul VI, « notre "indulgence" ».

La Pénitencerie apostolique publiera les dispositions permettant d'obtenir et de rendre effective la pratique de l'Indulgence jubilaire.

Une telle expérience de pardon ne peut qu'ouvrir le cœur et l'esprit à pardonner. Pardonner ne change pas le passé et ne peut modifier ce qui s'est déjà passé. Mais le pardon permet de changer l'avenir et de vivre différemment, sans rancune, sans ressentiment et sans vengeance. L'avenir éclairé par le pardon permet de lire le passé avec des yeux différents, plus sereins, même s'ils sont encore embués de larmes. [...] »

Pape François, bulle d'indiction du Jubilé ordinaire 2025